

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

12 OCT. 2016

Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Est

Le Préfet de la Région Occitanie,

à

Monsieur le Préfet de la Lozère

Réf. Chr :  
Nos réf. : 2016-002131  
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Direction Départementale des Territoires de la  
Lozère  
Service Biodiversité, Eau et Forêt  
Unité Eau  
4 avenue de la Gare – BP 132  
48005 MENDE Cedex

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de démantèlement du seuil de Prades**

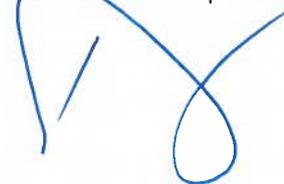
**déposé par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère**

Par courrier reçu le 11/08/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de démantèlement du seuil de Prades déposé par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



**Frédéric DENTAND**